

ENSEMBLE, RÉUSSIR SON COMPOST

LES INFOS À PARTAGER

Nos conseils pour transformer l'expérience du compostage collectif en solution citoyenne, simple et durable...

Le seau, bien utile au quotidien

Placé dans la cuisine, rien de plus facile à utiliser ! Si vous souhaitez protéger votre seau des salissures intérieures, utilisez un sac en papier kraft qui peut aussi être déposé dans le composteur.

Mauvaises odeurs ? Stop aux idées reçues !

Non, un composteur ne sent pas mauvais. Il dégage une agréable odeur de sous-bois. Si des odeurs apparaissent, le compost est certainement trop compact et trop humide. Il est important de brasser le compost et d'y apporter de la matière sèche.

Des moucheron ? Ah bon ?

Dûe aux éléments sucrés en surface, la présence de moucheron est normale. En revanche, en cas d'infestation, veillez à les enfouir et à recouvrir votre compost de matières sèches. Dans tous les cas, ne mettez pas la tête directement au-dessus du composteur

à l'ouverture, cela vous évitera de manger d'éventuels moucheron.

Ça fume !

La dégradation de la matière organique par les bactéries produit de la chaleur. Une fumée peut apparaître lors du brassage ou par temps froids. Pas d'inquiétude, c'est normal !

Pas de souris verte qui court dans l'herbe...

Tous les composteurs collectifs sont équipés de grille anti-rongeur !



Si vous souhaitez vous impliquer dans la gestion de votre site de compostage collectif, et devenir référent, contactez le SDD82.

Pour toute question, vous pouvez contacter le SDD82.

@ syndicat.dechets@tarnetgaronne.fr

05 63 91 77 27

www.sdd82.fr

leSDD82



Création : Ludocom / 05 63 64 91 41

PRATIQUE CONVIVIALE DU COMPOSTAGE

Vous allez adorer le compostage collectif !



POURQUOI COMPOSTER ?



Le tri des déchets alimentaires est devenu obligatoire pour tous. Le SDD82 vous accompagne dans la pratique du compostage collectif.

En quelques points et chiffres clés, voici pourquoi cette activité est si importante à réaliser :

- Les déchets alimentaires représentent 40% du poids de la poubelle d'ordures ménagères, soit **100 kg par habitant et par an** !
- Les restes de repas sont la source de nombreuses **odeurs dans la poubelle**.
- Trier ses biodéchets au plus près de chez soi, c'est réduire **son empreinte carbone**.
- Les jeter avec les ordures ménagères, c'est collecter, transporter, enfouir et donc perdre une **précieuse ressource pour faire du compost**.

LES 4 RÈGLES D'OR À RESPECTER

POUR LE COMPOSTAGE COLLECTIF



DIVERSIFICATION DES APPORTS

Les déchets de cuisine sont en grande majorité des déchets azotés qui humidifient le compost. Les déchets de jardin (feuilles, petites branches et broyat) sont majoritairement carbonés et assèchent le compost. Il faut trouver un équilibre entre ces deux types d'apport !



FRAGMENTATION DES DÉCHETS

Lorsque les déchets sont fragmentés, leur décomposition est plus rapide et permet une meilleure aération du compost.



BRASSAGE ET AÉRATION

Le composteur a besoin d'être brassé régulièrement. Cela lui apporte de l'oxygène pour bien fonctionner.



BONNE TECHNIQUE D'APPORT

Idéalement lors de l'apport, utiliser la petite griffe présente sur place pour étaler vos déchets alimentaires.

Une fois le seau vidé, saupoudrer avec la moitié d'un seau de matière sèche pour que les biodéchets ne soient plus visibles.

Si vous souhaitez vous impliquer dans la gestion du site de compostage, n'hésitez pas à contacter le SDD82.

ALIMENTATION DU COMPOSTEUR

Le composteur digère les déchets de cuisine et de table.

Matières humides



Fruits et légumes abîmés

Epluchures et restes de fruits, légumes et agrumes

Marc de café, filtres, sachets de thé

Restes de repas (croûtes de fromage, pizzas...)

Matières sèches

Feuilles mortes

Petites brindilles, broyat de branches,

Herbes sèches et paille

Coquilles d'œufs écrasées et boîtes en carton

Cartons déchirés sans impression, essuie-tout, mouchoirs en papier

LE BON ÉQUILIBRE

Un seau de matières humides...

pour un demi-seau de matières sèches



BON À SAVOIR



Un grand OUI pour les agrumes, l'ail et l'oignon... Ce qui vient du sol peut retourner au sol !



Le pain, c'est en petite quantité, sec et écrasé.



Les produits carnés (viandes et poissons) sont **interdits**.



Sacs plastique, cendres, litière... c'est NON ! Ne déposez que des déchets alimentaires !